



À Paris le 04 avril 2020

Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) et bénévolat

La DGFIP a défini les missions prioritaires dans le cadre de son Plan de Continuation d'Activité (PCA). Les agents peuvent bénéficier d'ASA sous certaines conditions.

En ce temps de crise sanitaire, des solidarités se créent autour des personnels soignants et des personnes les plus fragiles. Des agents des Finances Publiques, comme des agents d'autres administrations font du bénévolat à la croix-rouge, à la sécurité civile, comme pompier volontaire... certaines directions ont accordé des ASA à ces agents.

À la préoccupation des agents pour l'intérêt général, la réponse du secrétaire d'État à la Fonction Publique M. DUSSOPT est... **réglementaire et assurantielle**. En effet, le secrétaire d'État considère qu'un agent qui voudrait donner de son temps pour une mission d'intérêt général doit le faire **sur son temps de congés**.

Il oppose à l'idée d'engagement volontaire et bénévole des agents de la fonction publique une vague problématique d'assurance en responsabilité, balayant d'un revers de la main la demande légitime et généreuse des agents qui souhaitent participer, mettre leurs différentes compétences au service de l'intérêt général.

Notre monde doit changer, mais les mentalités de nos responsables sont figées !

Les problématiques d'assurance sont d'ailleurs déjà réglées dans de nombreuses situations (croix rouge, protection civile...) et pourraient l'être aisément au profit des associations (il existe d'ailleurs un texte Fonction publique pour les responsables associatifs, les pompiers volontaires...)

Tout est une question de volonté politique et les défis à relever de solidarité et d'entraide méritent plus d'attention que MM DUSSOPT et DARMANIN ne leur en donnent. Les fonctionnaires peuvent servir autrement que sur leurs jours de congés, sur les soirs et sur leurs week-ends !

Le parallèle avec les discussions autour des sanctions rend le niveau d'échanges encore plus affligeant. Le récent rappel de M. DUSSOPT ajoute que les agents refusant d'être à leur poste encourent des **sanctions administratives**.

La réponse gouvernementale à des inquiétudes légitimes, ainsi qu'à des engagements solidaires utiles, en ces temps de crise sanitaire est pour le moins incompréhensible, voire indécente.

De plus, Solidaires Finances publiques considère que **l'Administration doit trouver une solution réglementaire adaptée pour que les agents puissent faire du bénévolat, pendant le confinement. C'est d'ailleurs la réponse humaine et humaniste que les agents de la DVNI ont reçu de leur Direction !**